

Bilan

(Version simplifiée)

Cette fiche doit être accompagnée du rapport financier de la dernière assemblée générale de l'association

Toutes les rubriques ne concernent pas forcément votre association. Remplissez uniquement celles qui s'appliquent à votre situation, l'objectif étant d'avoir une lecture claire de vos finances afin de faciliter l'étude de votre demande.

Année concernée _ _ _ _

ACTIF		PASSIF	
Ce que possède l'association (biens et créances et ressources)		Regroupe l'ensemble des ressources financières et des dettes pour financer l'actif et assurer le fonctionnement	
POSTE	NET	POSTE	NET
IMMOBILISATIONS ¹		FONDS ASSOCIATIFS ² (Obligatoire)	
Immeuble - Année d'acquisition :	-----	Résultat de l'exercice	-----
Agencement - Année de réalisation :	-----	Report à nouveau	-----
Mobilier - Année de l'achat :	-----	Réserves	-----
CRÉANCES CLIENTS		DETTES	
Montant à facturer / à recevoir	-----	Fournisseurs (Factures à payer)	-----
Cotisations non versées	-----	Sociales (Salaires et cotisations à verser)	-----
Subvention à recevoir	-----	Autres dettes	-----
TRÉSORERIE (Obligatoire)			
Caisse (Fonds en espèces)	-----	Emprunts	-----
Compte courant	-----		
Livret épargne	-----		
Parts sociales	-----		
TOTAL ACTIF ³		TOTAL PASSIF ³	

¹ Une immobilisation est un bien durable que l'association garde et utilise pendant plusieurs années pour fonctionner. C'est un investissement d'une valeur importante qui va servir longtemps et dont la dépense est enregistrée sur plusieurs années (Amortissement). Elle permet de suivre les biens, prévoir les remplacements et justifier l'usage.

IMMEUBLES (Maison, local...) : Amortissement = 20 ans

AGENCEMENT (Travaux, Réparation...) : Amortissement = 10 ans

MOBILIER (Véhicule, ordinateur, sono...) : Amortissement sur 5 ans

² FONDS ASSOCIATIFS ou CAPITAUX PROPRES

Résultat de l'exercice = Produits - Charges (Excédent ou déficit de l'exercice)

Report à nouveau = excédents (ou pertes) des années précédentes qui n'ont pas été affectés par l'AG

Réserves = Somme mise de côté volontairement par décision de l'AG pour des projets futurs

³ Le total de l'ACTIF doit toujours être égal au total du PASSIF (Peut-être arrondi à l'euro le plus proche)